

Le 30 juin 2014

La baisse des placements monétaires des résidents s'atténue

Le repli des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises se modère (- 1,6 % en mai, après -2,4 % en avril). La croissance des dépôts à vue s'accroît (+ 4,2 % en mai, après + 3,4 % en avril). La baisse des comptes sur livrets inclus dans M2-M1 reste marginale (- 0,2 %, après - 0,1 %). La contraction des titres d'OPC monétaires inclus dans M3-M2 se poursuit à un rythme soutenu (-11,6 %, après -12,4 %). Après prise en compte du ralentissement des engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro (+ 0,7 %, après + 4,7 %), la baisse de la contribution des institutions financières monétaires françaises à l'agrégat M3 de la zone euro s'atténue (- 0,9 % en mai, après - 1,3 % en avril).

France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (a)	Taux de croissance annuel (en %) (a)		
	mai-14	mars-14	avr-14	mai-14
Dépôts à vue	619	5,5	3,4	4,2
= Ressources résidentes incluses dans M1	619	5,5	3,4	4,2
+ Dépôts à terme ≤ 2 ans	150	-8,0	-6,8	-3,9
+ Comptes sur livret	628	0,7	-0,1	-0,2
= Ressources résidentes incluses dans M2	1 396	1,8	0,6	1,3
+ Titres d'OPC monétaires	247	-13,1	-12,4	-11,6
+ Pensions	29	-1,6	1,1	6,5
+ Titres de créance ≤ 2 ans	53	-12,4	-19,4	-18,2
= Ressources résidentes incluses dans M3	1 725	- 1,5	- 2,4	- 1,6
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	171	10,1	4,7	0,7
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	47	-20,7	-13,3	-15,4
= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro	1 849	0,3	- 1,3	- 0,9

(a) Données cvs. Taux de croissance hors effets des reclassements et des réévaluations

Source : BdF

Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations et ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. À fin mai 2014, sur 628 milliards d'encours des comptes sur livrets, environ 244 milliards sont centralisés au Fonds d'épargne. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à moins de deux ans comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaire.